

Élections municipales

Le 15 mars
votez !

Actu

Camaval, concert,
ciné, salons, un
mois bien animé !

Dossier

Un budget 2020
concret
et pragmatique

Portrait

À la découverte de la
Volma avec l'ASPC



Pour la première fois à Voreppe depuis longtemps, le **Comité départemental du Souvenir Français a tenu son assemblée générale à Voreppe**, rassemblant tous les comités locaux du Département. Le souvenir Français représente en France 1600 comités locaux et près de 200 000 adhérents et 70 délégations à l'étranger sur les 5 continents.

Cette association agit tout au long de l'année pour entretenir et transmettre la mémoire de celles et ceux qui sont morts pour la France lors des différents conflits dans lesquels la France a été impliquée.

« 2020 est une année importante pour le Souvenir français et le devoir de mémoire, avec les **80 ans** de la bataille de Voreppe qui sera commémorée les **27 et 28 juin**, avec les **80 ans** de l'appel du juin **1940**, les **130 ans** de la naissance du Général de Gaulle et les **50 ans** de sa mort » a souligné Gilbert Jay, président du Comité de La Buisse Pommiers la Placette et Voreppe.



À l'issue de l'assemblée générale, chaque président de comité local a reçu un parapluie offert par la Municipalité. Un objet qui fut bien utile au moment du dépôt de gerbes au Mémorial de la Résistance, sous la pluie.



À l'occasion du goûter de la Chandeleur, les résidents de Charminelle ont profité d'un après-midi animé par l'association Voreppe Danse.



Judi 13 février s'est tenu le dernier conseil municipal du mandat. A l'issue, les 29 élus ont reçu un joli plateau gravé à leur nom en remerciement de l'investissement au service des Voreppins.



Une date importante...

Le 8 mars célèbre la journée internationale des droits des femmes. Officialisée par les Nations Unies en 1977, cette date est l'occasion, à travers le monde, de sensibiliser, à travers des animations, des expositions, des débats, sur la situation des femmes dans notre société.

À Voreppe deux chiffres illustrent la place des femmes sur la commune : elles représentent 49 % de notre population*, et 65 % de notre personnel municipal.

Mais au-delà de cette parité souhaitable et qui peu à peu prend racine dans nos habitudes, c'est la question de l'égalité des droits qui aujourd'hui représente un véritable enjeu de société.

L'égalité des droits entre les hommes et les femmes est un principe inscrit dans le préambule de notre constitution. Et pourtant il a fallu des décennies, plus de 40 lois depuis 1900 et une lente prise de conscience pour en faire aujourd'hui et pour l'avenir un principe intangible dans nos modes de vie.

Beaucoup a été fait, mais beaucoup reste à faire et nous devons, chacun à notre niveau, agir au quotidien pour faire progresser, ou plutôt faire évoluer,

* Source Insee RGP 2015

les mentalités pour que les droits des femmes soient connus, reconnus et surtout appliqués.

Pour marquer cette journée des droits des femmes du 8 mars, le cinéma Le Cap propose, en partenariat avec l'association Osez le féminisme, une soirée débat autour du documentaire « Le sexisme c'est pas mon genre » en présence du réalisateur et d'une protagoniste du film.

Prendre conscience des progrès à faire dans le domaine des discriminations faites aux femmes, c'est déjà commencer à y répondre. Car, pour reprendre ce qu'exprimait l'écrivaine Benoîte Groult : « *Le féminisme c'est aussi la promesse, ou du moins l'espoir, d'un monde différent et qui pourrait être meilleur* ».

Très bonne lecture.

Luc Rémond
Maire de Voreppe
Vice-président du Pays Voironnais

Sommaire

- Actus / p 4 à 9
- Quartiers / p 10 à 11
- Dossier / p 12 à 13
- Portrait / p 14
- Intercommunalité / p 15
- Racines / p 16
- Expression politique / p 17
- Agenda / p 18 à 19
- Infos pratiques / p 20
- L'écho des associations / p 21 à 23

À savoir
Les résultats du vote des Voreppins seront mis en ligne sur www.voreppe.fr dès la fin du dépouillement.

■ Élections municipales : mode d'emploi

Les élections municipales auront lieu dimanche 15 et 22 mars 2020.
À Voreppe près de 6670 électeurs (6783 en 2014) seront appelés à voter.
Où, quand et comment ? Voici tous les détails pratiques de ce scrutin.

Les candidats avaient jusqu'au 27 février pour déposer leur liste. **Dans le cas où seulement deux listes sont en présence à Voreppe, un seul tour sera nécessaire.** La liste qui obtient la majorité absolue des suffrages exprimés reçoit un nombre de sièges égal à la moitié des sièges à pourvoir (15 pour 29 élus). Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, en fonction du nombre de suffrage obtenus.

Vous voterez sur le même bulletin pour 29 conseillers municipaux et 6 conseillers communautaires et leurs 2 suppléants, pour 6 ans.

Pour voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. Le bureau de vote est indiqué sur votre carte d'électeur. C'est en principe le bureau le plus proche de votre domicile. Si vous n'avez pas reçu votre carte, vous pourrez quand même voter à condition d'avoir une pièce d'identité.

Après son élection, le Conseil municipal se réunit dans les plus brefs délais et au plus tôt 5 jours francs après la proclamation des résultats. Il élit en son sein le maire et ses adjoints.

Participez aussi aux opérations de vote

Si vous êtes électeur, vous pouvez participer aux opérations de vote consistant à tenir les bureaux de vote et effectuer le dépouillement des bulletins à l'issue. Ces opérations, simples, font en effet partie intégrante des droits et devoirs du citoyen.

Renseignements : Service Affaires Générales de la Mairie
Tél : 04 76 50 47 00.

Où voter ?

9 bureaux de vote seront ouverts à Voreppe à partir de 8h. L'heure de fermeture sera fixée par le Préfet.

Bureau n° 1 : Mairie / salle du Conseil.

Bureau n°2 : Mairie / salle des mariages.

Bureau n° 3 : Mairie / Espace Christolhomme

Bureau n° 4 : école Debelle / 72, avenue Chapays

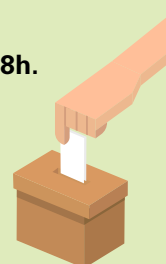
Bureau n° 5 : école Debelle / 72, avenue Chapays

Bureau n° 6 : école Stravinski / 620, rue de Bourg-vieux

Bureau n° 7 : école Jean Achard / 280, rue Jean Moulin

Bureau n° 8 : école Stendhal / 135, rue Beyle Stendhal

Bureau n° 9 : centre technique municipal / 139, rue du Peuil



L'effet Brexit

Conséquences de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, les citoyens britanniques ne pourront pas voter aux élections municipales. Les franco-britanniques, ayant donc la double nationalité, ne pourront voter qu'à condition d'être inscrits sur les listes électorales avec leur nationalité française.

Attention : tout bulletin comportant des annotations ou des noms rayés sera compté comme un bulletin nul

La procuration, pensez-y

Si vous ne pouvez pas vous rendre au bureau de vote (absence, indisponibilité,...) vous pouvez voter par procuration en vous faisant représenter par un électeur de votre choix. La procuration peut être établie, jusqu'à la veille du scrutin, au tribunal d'instance, au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie du domicile ou du lieu de travail. N'attendez pas le dernier moment pour cette démarche car il faut compter avec les délais d'acheminement.

Infos :
Service Affaires Générales
Mairie
Tél : 04 76 50 47 00.

CARNAVAL 2020

Le monstre marin

Samedi
28 mars

Actu

Un monstre marin dans les rues de Voreppe

C'est un monstre marin qui défilera au son de la batucada* dans les rues du centre bourg le **samedi 28 mars** pour cette édition 2020 du Carnaval. Venez l'accompagner en famille et déguisé sur le thème des monstres marins.

*Percussions au rythme brésilien

Le cortège partira à 15h du lieu de rassemblement place Denise Grey (devant l'Ehpad) et se terminera devant le collège André Malraux où sera brûlé le monstre.

Vente de goûters et buvette à l'arrivée.

Participez à la création du monstre marin du défilé pendant les ateliers organisés à l'espace Rosa Parks pendant les vacances scolaires de février.

Programme sur www.voreppe.fr

Salon des vins* et produits du terroir du Lions Club

Le Lions Club de Voiron organisera à l'Arrosoir son salon vins et produits du terroir samedi 4 et dimanche 5 avril.

Pendant tout le week-end, une soixantaine d'exposants, producteurs, viticulteurs, venus de toutes les régions de France et d'Europe se retrouveront à l'Arrosoir pour notre plus grand plaisir : vins, whiskys, bières, jus de fruit mais aussi raviolis, foie gras, charcuterie, confitures, fromages, huile d'olives... Les élèves du lycée des Portes de Chartreuse proposeront aussi des produits locaux. Les Membres du Lions vous recevront aussi à l'espace restauration pour goûter aux huîtres de l'étang de Thau et aux escargots.

Venez nombreux vous régaler en toute convivialité... et peut-être gagner un des paniers garnis offerts par les exposants lors des nombreuses tombolas du salon, et des bons d'achat auprès des exposants par tirage au sort des billets d'entrée.



+ Entrée : 4 € (verre à dégustation offert).
Samedi 4 avril de 10h à 20h et dimanche 5 avril de 10h à 18h30.

Le Lions Club fait don d'une partie des recettes à des associations locales. En 2019 le Lions Club de Voiron a reversé 6000€ à 7 associations de Voreppe : les quatre sous des écoles, l'association Attrape-coeur, le Secours catholique et les Petits Frères des Pauvres.

* L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, consommez avec modération

En bref

Appel aux talents musiciens

Vous êtes musicien, amateur ou confirmé, chanteur, en groupe ou solo ? vous souhaitez vous produire lors de la fête de la musique qui aura lieu à Voreppe samedi 20 juin ?



Adressez votre candidature, accompagnée d'une fiche technique et d'un fichier son ou d'un lien vers votre site web, à : vie-locale@ville-voreppe.fr avant le mercredi 13 mai 2020.

Les artistes retenus pourront se produire sur la scène aménagée place Debelle et place Armand-Pugnot.

Le conducteur d'un engin de déplacement personnel motorisé doit être âgé d'au moins douze ans



■ Le nécessaire encadrement des engins de déplacement personnel motorisés

Gyropodes, monoroue, hoverboard, trottinettes... véritable phénomène de société, les engins de déplacement personnels motorisés (EDPM) sont de plus en plus présents dans l'espace public. La cohabitation avec les cyclistes et les piétons n'est pas si simple et certains comportements à risque ont conduit les pouvoirs publics à réglementer leur usage. C'est pourquoi un décret du 23 octobre 2019 modifie le code de la route pour encadrer ces nouveaux modes de déplacement.

L'engin de déplacement personnel motorisé est défini comme un "véhicule sans place assise, conçu et construit pour le déplacement d'une seule personne et dépourvu de tout aménagement destiné au transport de marchandises, équipé d'un moteur non thermique ou d'une assistance non thermique et dont la vitesse maximale par construction est supérieure à 6 km/h et ne dépasse pas 25 km/h. Il peut comporter des accessoires, comme un panier ou une sacoche de petite taille".

En agglomération, les EDPM doivent circuler sur les pistes cyclables. En l'absence de pistes cyclables, ils ne peuvent circuler que sur :

- > les routes limitées à 50 km/h ou

moins,

- > les aires piétonnes, en respectant la priorité permanente des piétons,
- > les accotements équipés d'un revêtement routier.

Hors agglomération, ils ne peuvent circuler que sur les voies vertes et les pistes cyclables.

Les conditions de circulation peuvent être aménagées localement par le Maire qui peut interdire la circulation sur certaines sections ou au contraire, l'autoriser sur le trottoir, à condition qu'ils respectent l'allure du pas et n'occasionnent pas de gêne pour les piétons, ou encore sur les routes dont la vitesse maximale autorisée est inférieure ou égale à 80 km/h. Dans ce cas, le conducteur doit porter sur lui

un casque aux normes, un gilet rétro réfléchissant et un éclairage complémentaire non éblouissant et non clignotant.

Ces mesures ont dû être introduites dans le code de la route pour mettre fin à la multiplication d'accidents graves constatée depuis l'apparition de ces nouveaux modes de déplacement. Malgré la jeunesse du phénomène, des services hospitaliers témoignent d'une hausse significative des cas d'accidents de trottinettes électriques, allant de blessures légères (entorses, poignets cassés) aux traumatismes crâniens.

Le non-respect de ces nouvelles réglementations est sanctionné par une amende forfaitaire de 35€ (135€ pour le non-port du casque).

En bref

Commémoration

La commémoration de la fin de la guerre d'Algérie le 19 mars 1962 aura lieu **jeudi 19 mars** :

À 16h30 rassemblement au cimetière du Chevalon et dépôt de gerbes.

À 17h10 rassemblement place Docteur Thévenet et à 17h15 dépôt de gerbes au cimetière du bourg.



■ Soirée jazz et big band vendredi 20 mars à l'Arrosoir

Ca va swinguer le 20 mars à l'Arrosoir ! Le big band de l'école de musique, formation jazz avec les élèves de troisième cycle de l'école de musique des classes de trompette, saxophone, trombone, piano jazz, guitare, contrebasse et batterie, jouera des extraits de comédies musicales mais aussi des standards du jazz rock. La vingtaine de musiciens accompagnera comme soliste Luc Fenoli, guitariste et professeur au conservatoire de Nice et à l'académie de musique de Monaco. Luc Fenoli s'est notamment produit en France avec les meilleurs jazzmen français ou étrangers dont « Paris jazz big band » ou encore le bassiste Linley Marthe

La deuxième partie du concert sera assurée par le big band de Fontaine qui jouera un programme rétrospectif de l'histoire du jazz en grand ensemble, de Duke Ellington à Snarky Puppy en passant par Count Basie ! Créé dans les années 80 par Pierre Drevet, le big band de Fontaine est composé de musiciens amateurs et professionnels et fait aujourd'hui figure de référence dans l'agglomération Grenobloise. Il s'est notamment fait connaître en accompagnant des personnalités comme Franck Tortiller, Jim Rotondi ou encore David Linx pour un hommage à Claude Nougaro salué par la critique.

**Concert des bigbands de Voreppe et Fontaine / Vendredi 20 mars à 20h à l'Arrosoir
Entré libre en fonction des places disponibles.**

■ Forum « Déclic Passion Métier »

Le 3^e forum Déclic Passion Métiers de Voiron, à l'initiative de la Maison de l'Emploi et de la Formation des Pays Voironnais et Sud Grésivaudan, et en partenariat avec le Rotary Club et le CIO de Voiron, se tiendra à la salle des fêtes de Voiron **mardi 31 mars de 10h à 17h et mercredi 1^{er} avril 2020 de 8h30 à 17h.**

Ce forum, à destination des collèges et lycées des filières générales, technologiques et professionnelles du Pays Voironnais, doit permettre aux jeunes d'appréhender concrètement la réalité des métiers et favoriser le « déclic » leur permettant de préciser leur orientation.

Il s'adresse aussi à des adultes en phase de reconversion ou en recherche d'emploi ou aux parents qui souhaitent accompagner

leurs jeunes dans cette phase d'orientation.

Deux thèmes sont à l'honneur cette année : les métiers des industries technologiques et ses présentations des métiers en réalité virtuelle, et les métiers de la branche textile et ses animations visuelles des métiers du textile.

Quinze univers métiers seront représentés regroupant une cinquantaine de professionnels.

En bref

Voreppe Chaleur Bois devient Voreppe Energies Renouvelables

La régie Voreppe Chaleur Bois créée pour la réalisation du réseau de chaleur, devient Voreppe Energies Renouvelables. Elle pilotera les investissements en faveur d'autres énergies renouvelables, comme le solaire, pour la production directe de chaleur (eau chaude et chauffage) et pour la production, l'autoconsommation et la vente d'énergie électrique renouvelable. Elle sera également en charge du fonctionnement des installations.



Laureline, protagoniste du film crée la brigade anti-sexiste (image extraite du film)

Le sexisme c'est pas mon genre



Le sexisme c'est pas mon genre

Dans le cadre de la journée internationale pour les droits des femmes, le cinéma Le Cap vous propose une séance "spéciale femmes" **dimanche 8 mars à 17h** avec la projection du documentaire *Le sexisme c'est pas mon genre*, suivie d'un échange avec Laurent Cistac, le réalisateur, d'une protagoniste du film et de l'association Osez le féminisme.

Ce film documentaire montre les différents aspects du sexisme que vivent les femmes, sous formes

de discriminations, inégalités et agissements de toutes sortes. Quelques-unes d'entre elles disent la réalité sexiste qu'elles subissent et nous racontent avec émotion leur engagement. Un véritable film choral qui donne la parole à Laureline, Vinciane, Pascaline et d'autres femmes, anonymes ou non, comme une polyphonie de voix-témoins qui racontent avec émotions leurs parcours et leurs histoires vécues, entre discriminations et attitudes sexistes.

Docu. de Laurent Cistac
Durée : 1h15

Dimanche 8 mars à 17h

Film précédé de 2 courts métrages réalisés par la MJC

Tarifs habituels
Cinéma Le Cap
Place Armand-Pugnot

Et aussi ...

Dimanche 29 mars "Be naturel - l'histoire cachée d'Alice Guy-Blaché" (EU - 1h42 - VOST)

Vendredi 3 avril "Femmes d'Argentine" (Argentine - 1h26 - VOST)

D'autres séances avec d'autres films seront consacrées aux droits des femmes dans notre société (programmation en cours). Infos sur www.voreppe.fr ou directement au cinéma Le Cap.

Méthode Feldenkrais : plus de mobilité, plus d'autonomie et de confort au quotidien !



« Savoir comment je fais, pour pouvoir faire ce que je veux »

Chaque lundi midi, un cours pour retrouver une meilleure gestion de soi (Méthode Feldenkrais), se déroule dans le Pôle « Bien-être » du magasin Biocoop".

Le Feldenkrais ne s'adresse pas directement aux muscles, ni aux articulations... mais à la façon dont le système nerveux humain apprend, et organise le mouvement.

En portant attention à sa propre façon d'agir et à son ressenti (sans imitation d'un modèle), chacun trouve ce qui est juste pour lui, dans un contexte sécurisant, confortable et ludique, guidé par les propositions adaptées de l'enseignant.

Il en résulte : un gain de mobilité, plus d'autonomie et de confort dans son quotidien. Cette activité

■ Bouger et nager complètement femme : une démarche 100 % bien-être



Brasse, crawl, nage papillon ou sur le dos, la piscine des Bannettes accueillait fin février l'association « *complètement femme* » pour une séance photos et vidéos un peu particulière : présenter une collection de maillots de bain tout confort et made in France spécialement conçue pour répondre aux attentes des femmes ayant subi une mastectomie*. Une ligne mise au point avec et pour elles, parfaitement adaptée à la poursuite de leur vie active et sportive.

Un parcours et un regard commun

Cette toute jeune association installée à La Buisse rassemble des femmes qui toutes ont connu cette épreuve et partagent une même vision : se sentir bien dans leur peau et vivre pleinement leur physionomie, en changeant le regard des autres. « *Cette démarche, liée à l'activité sportive, c'est au final une autre forme de reconstruction* », souligne la présidente Pascale Contrino.

La promotion de cette ligne de maillots est passée par la piscine de Voreppe. « *Notre démarche y a d'emblée été accueillie et comprise. De plus cet espace lumineux offre de belles conditions pour nos prises de vues* ». Bravo aux deux nageuses membres de l'association, qui se sont jetées à l'eau en servant

de modèles pour cette démonstration qui s'est révélée très convaincante.

Rendez-vous le premier dimanche de juillet
L'association s'est fait connaître en lançant en juillet dernier au lac de Charavines sa première baignade intitulée "toutes à l'eau avec ou sans lolos", ouverte également au cercle familial et amical. Une initiative qui sera reconduite chaque année, et qui fait son chemin un peu partout en France et au Canada.

**Infos : complementement-femme@yahoo.com
Tél : 06 01 90 30 52.**

* Chirurgie mammaire consistant à retirer le sein

préserve la santé, aide à gérer les conséquences des gestes quotidiens (mauvaises postures...). Elle apporte aussi détente et sérénité, aide à combattre les effets du stress ou à améliorer ses performances dans tous les domaines. Car ce qui a été (ré)appris s'inscrit durablement en soi. S'adresse aux personnes de tous âges et de toutes capacités.

À l'Espace Biocoop-Pôle Bien Être-Avenue du 18 juin 1940 - Tous les lundis, de 12h15 à 13h15 (créneau horaire pouvant évoluer selon demande). Séance d'essai gratuite.



Joelle Zammit, praticienne Feldenkrais (cursus de 4 ans + formation continue), consultante en prévention-santé, ex-kinésithérapeute, anime des cours et ateliers à Voreppe et alentours.
06 88 17 05 95 - www.joelle-zammit.fr - joelle.zammit@wanadoo.fr

■ Bourg rive gauche, plein soleil, l'Hoirie



Travaux parking des Petits jardins

Les travaux d'agrandissement du parking des Petits jardins ont débuté le 2 mars. Ils dureront de 6 à 8 semaines, en fonction des aléas et de la météo.

Pendant cette période, l'accès au parking de Charminelle sera modifié. Il faudra donc être attentif à la signalétique et au jalonnement mis en place. Les entreprises retenues ont été sensibilisées à limiter l'impact des travaux les vendredis matin, jour de marché.

Mise en séparatif des eaux

Le Pays Voironnais engagera la quatrième et dernière tranche des travaux de mise en séparatif des eaux usées et pluviales. Ils débuteront en mai. Cela concernera les secteurs qui n'avaient pas été traités dans les 3 tranches précédentes : la partie haute de la rue de Charnècle, place Saint-Nizier et rue Mouille-sol.

La base de chantier sera installée sur une partie du parking de Roize.

Une réunion publique d'information aux riverains sera organisée courant avril.



■ Saint-Nizier, Racin, Malossanne



Élaguer est obligatoire

Les services techniques ont procédé à l'élagage d'arbres sur le secteur de la Malossanne. Il s'agissait surtout de dégager les lignes téléphoniques, électriques et l'éclairage public pour éviter des ruptures en cas de chute de branchages, mais aussi de sécuriser les passages des usagers, piétons et véhicules.

La plupart des arbres traités font partie du patrimoine communal. Toutefois la Ville a dû intervenir sur quelques arbres privés au regard de l'urgence pour assurer la sécurité publique. Or, la Ville rappelle que les plantations privées ne peuvent empiéter sur la voie publique et qu'il appartient aux propriétaires de veiller aux distances de leurs plantations avec les lignes aériennes. Leur responsabilité est engagée en cas d'accident causé en raison du non-respect de cette obligation.

La Ville peut à tout moment, en cas de danger et après mise en demeure, faire procéder, aux frais du propriétaire, à l'élagage des plantations gênantes ou dangereuses.

■ Bourg-vieux, Bouvardière, Volouise



Bourg-vieux : début des travaux sur l'espace public

Les travaux d'aménagement du parvis et de la rue de Bourg-vieux, initialement programmés au mois d'avril, sont décalés à l'été prochain en raison du retard pris par les entreprises dans la réhabilitation des logements. Cela était nécessaire pour assurer la sécurité des entreprises qui interviendront sur le chantier.

Une première phase, qui durera environ 2 mois, portera d'abord sur la mise en place des réseaux (eaux / électricité, ...) qui sera sans impact sur le stationnement des usagers devant l'espace Rosa Parks.

Une réunion publique sera organisée pour informer les riverains sur le déroulement des travaux, qui s'étaleront jusqu'à l'été 2021 à la fin de l'année.

Près de 75 arbres seront plantés avenue Jacques Prévert

L'avenue Jacques Prévert va bientôt retrouver des couleurs. Une première tranche de plantation d'arbre pourra avoir lieu au printemps et une seconde tranche à l'automne. À terme, ce sont près de 75 arbres qui auront été plantés.

L'avenue a été divisée en 3 secteurs avec des principes de plantation et des essences différents qui tiennent compte des observations formulées lors de la réunion avec les riverains. Le choix s'est porté sur des espèces végétales indigènes, de hauteur, de floraison et de feuillage variables tout au long de l'année :



> **Secteur A : entrée Volouise** : plantations en isolé et en bosquet de sujets de hauteurs variables. Les essences choisies sont : cerisier du Japon, hêtre pourpre, cyprès d'Italie, lilas des Indes rose, lilas des Indes blanc, poirier à fleur, bouleau de l'Himalaya, bouleau de Chine, chêne fastigié.

> **Secteur B : chaufferie bois / Opac** : plantations en alignement, en isolé et en bosquet de sujets de hauteurs variables avec des ouvertures (trouées). Les essences choisies sont : cerisier du Japon, cyprès d'Italie, lilas des Indes rose, poirier à fleur, bouleau de l'Himalaya, bouleau de Chine, chêne fastigié, chêne chevelu, frêne commun.

> **Secteur C : au droit du lotissement des Gentianes** : plantation en alignement d'arbres à grand développement. Les essences choisies sont : lilas des Indes blanc, lilas

des Indes rose, poirier à fleur, bouleau de l'Himalaya, bouleau de Chine, chêne chevelu, érable plane rouge, érable plane de Norvège, pin sylvestre, chêne fastigié.

Les arbres plantés arriveront à maturité et produiront leur plein effet de volume dans les 10 ans.

Budget 2020 : un budget pragmatique et concret

Le Conseil municipal du 13 février a voté le budget 2020. Celui-ci se situe dans la continuité des budgets précédents autour de trois objectifs principaux : poursuivre la baisse de la dette, poursuivre la maîtrise des dépenses et maintenir la stabilité fiscale. Ce budget 2020 permet ainsi d'engager les projets 2020, notamment ceux inscrits au Plan Pluriannuel d'Investissement, dans de bonnes conditions. Un budget donc pragmatique et concret pour Voreppe.

Les grands chiffres

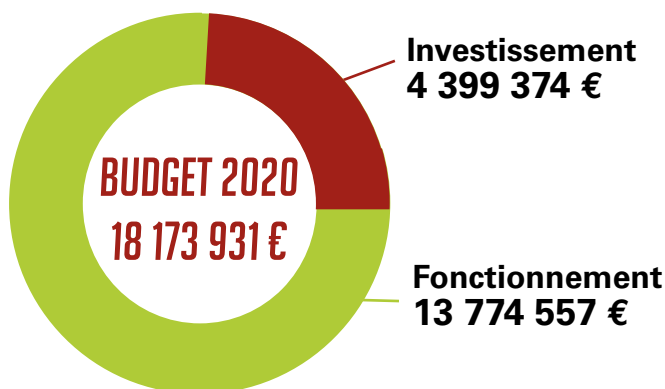
Budgets annexes :

1 453 000 € : budget annexe de la régie Voreppe Energies Renouvelables (ex. Voreppe Chaleur Bois)
 Achat d'énergie / charges / investissements / intérêts d'emprunts / Amortissements

876 290 € : budget du ccas
 Aides sociales / logements / politiques seniors / emploi / Frais de personnel

533 600 € : budget annexe du cinéma Le Cap
 Charges et frais de personnel / intérêts d'emprunts / Amortissements

Budget Ville :



Info +

Les taux d'impôts communaux seront votés en avril 2020

Les taux communaux d'imposition seront votés en avril par la majorité sortie des urnes en mars.

À savoir

Une capacité de désendettement à 3,3 ans

En 2020, la capacité de désendettement est un ratio financier qui mesure le rapport entre l'épargne nette et la dette qu'elle finance.

Pour Voreppe la capacité de désendettement est de 3,30 ans en fonction des projets actuellement inscrits au Plan Pluriannuel d'Investissement.

Le taux de vigilance est, pour le désendettement des collectivités locales, fixé à 8/10 ans.

Le chiffre :

0 €

Il faut faire avec... ou plutôt il faut maintenant faire sans : la dotation globale de fonctionnement versée par l'État, qui constituait une ressource importante des communes, est désormais à zéro !

En 2013, la DGF représentait, 1 million d'euros et n'a cessé de diminuer depuis.

La Commune doit donc compenser par des mesures d'économies importantes cette perte sèche de ressources.

Quels investissements 2020 ?

Budget Ville :

PPI
2 691 266 €

2 691 266€ en 2020 pour les opérations inscrites au Plan Pluriannuel d'Investissement



Opérations courantes
1 068 108 €

1 068 108 € pour les opérations d'investissement courantes

Cela concerne l'entretien du patrimoine bâti de la commune (bâtiments municipaux, équipements sportifs, écoles,...), l'achat de matériel pour faire fonctionner les différents services municipaux (informatique, véhicules, logistique, ...), les aménagements sur l'espace public, la signalétique, l'éclairage public, ...



Financement 2020 des opérations structurantes inscrites au PPI : 2 691 266 € au BP 2020

- > Restructuration des espaces publics de Bourg-vieux : **1 533 171€**
- > Plan local de déplacement et Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics : **400 000 €**
- > Accessibilité des bâtiments : **95 000 €**
- > Rénovation des églises : **92 000 €**
- > Taxe d'aménagement versée au Pays Voironnais : **341 096 €**
- > Pôle d'échanges multimodal : **230 000 €.**

Zoom sur le Plan Pluriannuel d'Investissements

Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) est un outil de programmation des investissements envisagés sur plusieurs années, en tenant compte de leur coût prévisionnel et du rythme de leur réalisation. Le PPI est de ce fait aussi un outil de bonne gestion.

Le PPI apparaît comme un document de référence à la fois pour les élus et les techniciens qui travaillent sur les projets.

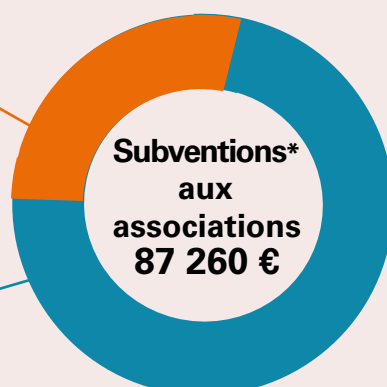
C'est aussi pour les citoyens un élément de lisibilité des politiques d'investissements de la commune.

Par nature, le PPI est un document évolutif, réactualisé chaque année, afin de tenir compte des aléas de toute programmation, et pour procéder aux ajustements nécessaires.

Soutien aux associations et aux clubs sportifs

24 660 €
Associations culturelles, patrimoine, solidarité, loisirs
(23 associations bénéficiaires)

62 600 €
Clubs sports affiliés à l'OMS
(25 associations bénéficiaires)



1,5 million d'€

C'est le montant valorisé des services que la Municipalité met chaque année gratuitement à la disposition des associations voireppines : prêt de salle, logistique, véhicule, communication, ...

*Subventions de fonctionnement, hors projets spécifiques



■ Un safari pêche pour redécouvrir la Volma

Depuis l'automne, c'est Jean-Michel Druenes qui préside l'Association Sportive de Pêche de Compétition de Voreppe. Avec le grand safari organisé par l'association samedi 4 avril sur le site des étangs de la Volma, il propose aux amoureux de ce sport-loisir de découvrir ou de s'adonner ce jour-là au plaisir de la pêche, au cœur d'une réserve naturelle propice à une détente paisible. Un espace fragile, entretenu depuis quelques années par cette association qui se donne comme objectif d'en préserver l'intégrité.

Le credo de l'ASPC : la préservation et la mise en valeur de la Volma

Outre les poissons en abondance, ce site est aussi le royaume des hérons, canards, ragondins, et autres petits mammifères. L'ASPC agit pour qu'il le reste en luttant contre les dépôts sauvages de déchets, les incivilités,... Il y a eu aussi la remise en état du site à la suite des récents travaux de sécurisation des abords de l'autoroute par l'AREA. « *Nous avons fait un gros travail sur les berges, très endommagées. Aujourd'hui, il faut porter les efforts sur la délimitation de cette surface naturelle et fragile. Nous allons travailler avec l'association le Pic Vert et*

la Municipalité sur un projet faune et flore, et nous envisageons une journée de nettoyage et de sensibilisation ». précise Jean-Michel Druenes.



Silence, ça mord

Les deux étangs sont poissonneux. En automne, 900 kg d'alevins sont déversés dans l'étang de la Volma, et 200 kg dans l'étang des Chartroux. À la belle saison, carpes, brochets, perches et gardons sont fin prêts pour les amateurs de la ligne, sans oublier les silures, ces fameux poissons d'eau douce qui avoisinent ici 1,50 m de long.

Une saison qui démarre avec le printemps

Avec près d'une quinzaine de concours de pêche prévus entre avril et octobre, l'association agit depuis sa création pour la promotion de la pêche auprès d'un large public. L'ASPC accueille aussi sur

ce site le club de pétanque de Voreppe. Cette bonne entente inter-associative permet aux accros des boules de s'adonner à leur sport favori dans un cadre privilégié trois fois par semaine.

+ Carte de pêche obligatoire

Carte annuelle : 100 € (réduction pour les + 60 ans à 80 € et pour les -18 ans à 50 €).

Carte pour 6 mois : 50 €

Carte journalière : 10 € (à retirer à la maison de la presse du bourg, à Pacific Pêche St-Égrève ou sur place).



Le safari du maire samedi 4 avril

Accueil et inscriptions dès 7h30. Pêche illimitée de 8h jusqu'au coucher du soleil. Buvette et petite restauration sur place. Pas d'âge minimum, mais les enfants doivent être accompagnés par un adulte. Tarif : 15 € / Contact : chanaud.cc@gmail.com



■ Développement ferroviaire : le Pays Voironnais met 120 000 euros pour le financement des études préalables

Le Conseil communautaire du 18 février a voté la participation du Pays Voironnais au financement des études préalables pour le développement de « l'étoile ferroviaire » grenobloise. Avec pour objectif, la réalisation des aménagements d'infrastructures nécessaires pour développer l'offre ferroviaire sur l'aire grenobloise aux horizons 2020, 2025 et 2035.

Avec 3 millions de déplacements quotidiens à l'intérieur de l'aire grenobloise, dont 85 % s'effectuent en voiture, la saturation des réseaux routiers est une réalité qui préoccupe les pouvoirs publics. Si le train constitue une alternative crédible, les infrastructures existantes apparaissent insuffisantes au regard des besoins de déplacement exprimés par les acteurs de la mobilité en termes de desserte, de fréquence et de rapidité.

En septembre 2018, les partenaires de la démarche « étoile ferroviaire » ont engagé une étude visant à définir un programme d'investissements à court, moyen et long terme visant à :

- > Améliorer la robustesse et la régularité sur la ligne Lyon-Grenoble et sur l'ensemble de l'étoile ferroviaire,
- > Renforcer le niveau de desserte péri-urbaine,
- > Diminuer les temps de parcours entre Grenoble et Lyon Part-Dieu / Lyon St Exupéry et Paris pour les TER et les TGV.

En décembre 2019, le Comité de pilotage de l'étoile ferroviaire a donc décidé de poursuivre en engageant des études préliminaires pour connaître les conditions techniques d'aménagements sur :

- > **Dès 2020 : l'amélioration du débit** d'Échirolles et de la bifurcation de Veynes (05) à niveau,
- > **L'amélioration de la convergence** de Moirans,
- > **Dès 2025 : les aménagements capacitaires** en gare de Grenoble,
- > **Dès 2035 : la mise à 4 voies de Grenoble à Voreppe**

L'une de ces études visera à :

- > Définir les conditions techniques de la mise à 4 voies, de la section Grenoble Voreppe,
- > Regarder au niveau des études préliminaires le programme technique des aménagements à réaliser et évaluer leur montant,

- > Identifier les éventuelles procédures environnementales et administratives à mener,
- > Définir le calendrier prévisionnel études, procédures et travaux des phases ultérieures.

A l'horizon 2030, la desserte Grenoble / Voreppe passerait à 4 trains non cadencés par heure, et à l'horizon 2035 à 4 trains par heure cadencés au 1/4 d'heure.

Ainsi, aux côtés des autres financeurs* le Pays Voironnais participera à hauteur de 118 175€ dont 63 900€ seront consacrés à la seule étude, sur 24 mois, pour la mise à 4 voies de la ligne Grenoble / Voreppe.

Le montant total de l'ensemble des études est de 1 550 000€ HT.

* Les études seront financées par : l'État, la Région, Le Département, Grenoble Alpes Métropole, Le Pays Voironnais, la Communauté de Communes du Grésivaudan et SNCF



■ Au XIX^e siècle, Durand-Lainé... un maire exceptionnel

Il fallut attendre 1848 pour que le suffrage universel masculin soit institué. Mais c'est la loi de 1884 qui en fixera les règles, encore en vigueur de nos jours. Au XIX^e siècle, le mandat d'Adolphe Durand-Lainé, renouvelé plusieurs fois entre 1835 et 1870 mérite une chronique de "Racines".

Adolphe Durand (-Lainé), né à Grenoble, s'est installé à Voreppe en 1825, après son mariage avec la fille du notaire Sage. Fils de libraire, il fit des études de lettres et d'histoire. La même année, il entre au Conseil municipal comme adjoint au maire Pognient qu'il remplace en cas de besoin. Il devient officiellement maire en 1831 et dénonce les effets rétrogrades de la politique suivie par le roi Charles X.

Une fois élu, il veut responsabiliser les conseillers en leur laissant la charge de gérer les dépenses : *"la Révolution de 1830 a grandi vos fonctions et rendu hommage à vos droits... Vous êtes des administrateurs dans tout ce qui regarde les finances de la commune ; le maire n'est que l'exécuteur de vos volontés... Il ne suffit pas de faire des vœux, il faut agir"*. C'est lui qui rédige les compte-rendus des réunions.

Adolphe Durand-Lainé est rigoureux, exigeant, menaçant même de démissionner de son poste de maire si, autour de lui, il n'a pas un secrétaire capable d'écrire lisiblement sous la dictée, sachant faire un rapport et connaissant l'arithmétique.. C'est lui qui écrit les comptes-rendus des séances sur le registre.

Son mandat ne fut pas un long fleuve tranquille, face à des difficultés souvent gravissimes, parmi lesquelles :

> En 1831, une épidémie de choléra : il crée un conseil de salubrité. Pour le financement, il "ose" envisager la création d'un fonds spécial, basé sur une souscription volontaire. La population ne le suit pas. Il dut avoir recours à une imposition sur "les 30 plus imposés de la commune", solution qui répugne à son cœur.

> En 1851, la crue de la Roize le conduit à réfléchir sur la façon de protéger les riverains de nouvelles inondations en imaginant un approfondissement du lit du torrent, allant jusqu'à proposer au maire de Grenoble d'aider Voreppe à financer des travaux qui aboutiraient à créer un fossé infranchissable protégeant la capitale du Dauphiné en cas de menace militaire! Pour sécuriser Voreppe, deux quais sont aménagés de part et d'autre du torrent, dont le lit a été recréusé. Il en a laissé un récit très précis dont le contenu témoigne de sa connaissance des problèmes.

Ses compétences touchent plusieurs domaines

L'éducation des jeunes : un dossier qui lui tient à cœur. Parallèlement à ses responsabilités municipales, il est Conseiller en Préfecture, chargé des questions scolaires, faisant partie du jury qui décerne les diplômes aux futurs instituteurs, allant jusqu'à rédiger lui-même un manuel pour l'enseignement de la musique.

Il pense aussi aux jeunes qui, après l'école, seront agriculteurs ; pour les aider à bien gérer leurs terres, il a envisagé un enseignement spécifique basé sur sa "Grammaire agricole" publiée en 1858 (consultable sur place, à la bibliothèque de Corepha) : lecture encore passionnante en 2020 !

Pour sa commune, plusieurs projets sont dignes d'un urbaniste, notamment "le rajeunissement" des façades de la mairie pour que la ville soit digne de redevenir chef-lieu de canton. C'est lui-même qui en a dessiné les plans pour l'architecte.



Et pour conclure, une distinction lui a été attribuée en 1860 : celle de Chevalier de la Légion d'Honneur. On peut imaginer la puissance de travail de cet homme qui, dès 1835 est veuf avec 3 jeunes enfants et ne comptant pas son temps passé en Mairie ou en Préfecture. Il avait déjà reçu les palmes académiques... Une rue de Voreppe mériterait son nom !

Renée Mermet



Expression politique

D'un commun accord,
les groupes politiques ont décidé
de ne pas publier de tribune ce mois-ci



"Gym rouleau" :

Une autre forme de gymnastique " en conscience" adaptée aux seniors, alliant renforcement et assouplissement musculaires profonds, étirements et relaxation. 6 séances découverte les **mercredis 11, 18 et 25 mars, puis 1^{er}, 8 et 15 avril** de 10h à 11h salle Armand-Pugnot. Infos et inscriptions auprès du CCAS – payant.

Ressourcement :

Nouvelle formule :

1^{er} atelier thématique : savoir se ressourcer : exercices pratiques de relaxation pouvant être pratiqués avec un proche : **vendredi 3 avril** de 14h à 17h à l'Espace Rosa Parks. Ouvert à tous. Infos et inscriptions auprès du CCAS – payant.

Spectacle avec l'association Musique en tête :

Mardi 10 mars à 20h30 à MC2 à Grenoble : Orchestre "Les Siècles" Conférence à 19h15 "*Beethoven héros et destin*".

Vendredi 20 mars à 20h au Grand Angle à Voiron "Carmen" Cie Chicco Mambo. Conférence à 18h30 "Carmen, de l'opéra-comique aux ballets". Tarif : 20 € incluant transport, place de spectacle, petite collation et présentation d'avant concert. Accompagnement par un musico-logue et des bénévoles. Infos et réservations : 06 87 07 61 83 ou par mail : fugueenchantee@orange.fr

Ateliers Allegro et Tango :

L'association Musique en Tête, en partenariat avec l'Association Grenobloise d'Art-Thérapie – danseuse professionnelle, propose jusqu'en juillet des ateliers de danse pour les + 60 ans, autonomes ou en perte d'autonomie. Vendredis 6 et 20 mars, et 3 avril de 15 h à 16 h15 à l'espace Maurice Vial. Aucune compétence artistique n'est requise. Inscriptions auprès du CCAS. Gratuit pour les Voreppins.

Vous souhaitez vous inscrire à une activité de l'Espace Rosa Parks ? Gagnez du temps en téléchargeant la fiche habitant et le règlement à remplir et à nous apporter lors de votre inscription sur place. Sur Voreppe.fr, rubrique « Au quotidien », « Lien social », « Espace Rosa Parks ».



Défilé du Carnaval Samedi 28 mars

Les monstres marins....

Départ à 15h de la place Denise Grey (Ehpad)

Animations

Atelier cuisine mensuel : mardi 10 mars de 9h à 13h30. Inscription et paiement sur place avant le 6 mars.

K'fé des habitants : mardi de 8h30 à 10h30. Venez partager un moment convivial avec d'autres habitants pour discuter du quotidien, des questions de société et/ou proposer de nouvelles activités (atelier, sorties....). Ouvert à toutes et tous. Gratuit.

Atelier de français :

les mercredis de 9h à 11h (hors vacances scolaires)

Des bénévoles vous proposent d'améliorer votre français afin d'acquérir une plus grande autonomie dans les démarches de la vie quotidienne. Pour tout renseignement contacter l'espace Rosa Parks - gratuit.

Accueil jeune :

mercredi après-midi (13h30-17h30), **vendredi soir** (18h-22h), **samedi soir** (18h30-22h). Pour tous les jeunes Voreppins à partir de 14 ans. Temps de rencontres et d'échanges, repas pris en commun vendredi et samedi soirs. Gratuit. Sans inscription.

La P'tite Planète (Lieu d'Accueil Enfants Parents) : tous les jeudis de 8h30-11h30 (le jeudi de la 1^{ère} semaine pendant les vacances scolaires). Rencontrer d'autres enfants et adultes, partager un moment de jeu, vos expériences... Échanger avec les accueillantes qui vous apportent (si besoin) soutien et accompagnement. Ouvert à toutes et tous. Gratuit. Entrée et temps de présence libres.

Le programme des vacances de printemps ! Il sera disponible dès fin mars à l'accueil de Rosa Parks et chez nos partenaires (médiathèque, MJC, mairie, CCAS...). Il sera distribué dans les écoles de Voreppe.

Soirée Jeux : vendredi 3 avril à partir de 19h à l'Espace Rosa Parks, venez partagez un moment de plaisir autour des jeux et jouets ainsi qu'un repas partagé. Ouvert à toutes et à tous. Gratuit. Animé par l'Espace Rosa Parks et la MJC.

À découvrir

Soirée Échanges : « L'enfant, l'école et l'apprentissage », animée par Ksenia Kostrzewski - Mardi 17 mars de 19h30 à 21h30. Gratuit.

L'enjeu de la réussite scolaire. Qu'est-ce qui nous aide et qu'est-ce qui nous empêche d'apprendre? Les ingrédients de la réussite scolaire existent-ils? Autant de questionnements que nous allons tenter d'éclaircir ensemble. Ouvert à toutes et tous, à Rosa Parks.

Les permanences régulières

« Mon problème à moi » : des questions et des difficultés de vie quotidienne (trouver le bon interlocuteur, comprendre un courrier...).

La conseillère en économie sociale et familiale est là pour vous recevoir en toute confidentialité, vous écouter et vous réorienter si nécessaire.

Les lundis (matin ou après-midi). Infos & Rdv : 04 76 50 61 25.

Parol'Ecoute Jeunes (11-17 ans) : conflits familiaux, déprime, conduites à risque, une psychologue vous aide à mettre des mots sur la souffrance et l'inquiétude. **Les jeudis de 16h30 à 18h30.** Gratuit. Sur RDV au 04 76 65 20 74.

> La médiathèque change ses horaires !

Des horaires plus adaptés à la fréquentation :

- > une plage plus concentrée le mardi
- > une ouverture jusqu'à 19h le mercredi
- > une ouverture méridienne le vendredi.

Le vendredi midi, c'est maintenant possible :

- > d'apporter votre repas froid et de manger sur place à la médiathèque
- > s'il fait beau, de demander un transat et profiter de votre sandwich dans le parc
- > La machine à café est de retour ! Prenez une boisson chaude pour finir le repas

Dès le mardi 10 mars :

- mardi : 15h - 18h**
- mercredi : 10h - 12h / 14h - 19h**
- vendredi : 12h - 19h**
- samedi : 14h - 18h.**

> Histoires sur le pouce :

Quel froid ! C'est l'hiver !

« Racontines » pour les tout-petits.
Mercredi 4 mars à 10h. (Même séance que le 26 février). Enfants de 18 mois à 3 ans. Entrée libre.

> Speak, spoke, spoken :

Australia, the land down under

Atelier de conversation mensuel, en langue anglaise.

Mercredi 11 mars à 18h - Groupe 1 complet.
Mercredi 18 mars à 18h - Nouveau groupe 2 - Ados et Adultes. Sur inscription.

> Lecture et quiz musical :

Au fil de l'eau, la Tamise

Lecture sur un thème suivie d'un quiz musical.
Jeudi 12 mars à 15h à la résidence Charminelle Adultes. Entrée libre.

> Débuter un jardin bio

Conférence de Pacal Aspe (Terre Vivante).
Samedi 14 mars à 18h - Adultes. Sur inscription.

> Histoires sur le pouce :

Quel drôle de temps !

« Racontines » pour les tout-petits.
Mercredi 25 mars à 10h.
Enfants de 18 mois à 3 ans. Entrée libre.

> Exposition "En Jazz toute !"

Un quartet de photographes vous proposent de revivre les 10 ans du festival en images.
Du 24 mars au 11 avril. Tout public, entrée libre.

Agenda sportif de mars

Basket-Ball : Arcade

- > **Samedi 7 mars** : Matches de championnat
- > **Vendredi 13 mars** : Match de championnat (seniors masculin) à 20h30
- > **Samedi 21 et dimanche 22 mars** : Matches de championnat
- > **Samedi 28 et dimanche 29 mars** : Matches de championnat

Natation : Piscine municipale

- > **Dimanche 22 mars** : Compétition Natation Synchronisée à 13h

Football : Stade municipal de l'Ensemble Sportif Pigneguy

- > **Dimanche 8 mars** : CSV1 - Domène ASJF à 15h
- > **Dimanche 15 mars** : CSV1 - Fours CS à 15h

Roller Hockey : gymnase municipal de l'Ensemble Sportif Pigneguy

- > **Dimanche 15 mars** : Tournoi N4

Le Centre médico-social du Département à Rosa Parks est actuellement fermé en raison des travaux sur le secteur de Bourg-vieux.

- > Les services proposés habituellement peuvent être obtenus auprès du centre médico-social de Voiron : 33, avenue François Mitterrand. Tél. 04 57 04 00 80.

Prochain Conseil municipal

S'il n'y a que 2 listes en course pour les élections municipales, il n'y aura pas de second tour. Dans ce cas, le Conseil municipal se réunira **samedi 21 ou dimanche 22 mars à 10h** pour élire le Maire et désigner ses adjoints.

Prochain Conseil communautaire

En raison des élections municipales, la date du prochain Conseil communautaire n'est pas encore fixée.

Carnet

Informations dont le service état civil a connaissance et dont la publication a été autorisée par les intéressés ou leur famille.

Décès

- Henriette Paccard Veuve Poncet**
- Guy Iacono**
- Jean Baptiste Busi**
- Monique Favet Epouse Rochat**
- Emile Berruyer**

Infos pratiques

■ Permanences de vos élus

Luc Rémond. Maire de Voreppe.
Sur rdv. Tél : 04 76 50 47 16.

Anne Gérin. Adjointe chargée de l'urbanisme et de l'aménagement.
Sur rdv. Tél : 04 76 50 47 40.

Jérôme Gussy. Adjoint aux affaires scolaires, périscolaires et petite enfance.
Sur rdv. Tél : 04 76 50 47 62.

Olivier Goy. Adjoint chargé de l'économie, finances et ressources humaines.
Sur rdv. Tél : 04 76 50 47 16.

Christine Carrara. Adjointe chargée des relations avec les associations, patrimoine, culture et animation festive.
Sur rendez-vous. Tél : 04 76 50 47 31.

Nadine Benvenuto. Adjointe chargée des affaires sociales.
Sur rdv au CCAS. Tél : 04 76 50 47 47.

Stéphane Lopez. Adjoint chargé de la jeunesse des sports et de la citoyenneté.
Sur rdv. Tél : 04 76 50 47 31.

Jean-Louis Soubeyroux. Adjoint chargé de la politique de la ville, de la sécurité et de l'intercommunalité.
Sur rdv. Tél : 04 76 50 47 16.

Chantal Rébeille-Borgella
Adjointe chargée du cadre de vie, de l'environnement et de la vie des quartiers.
Sur rdv. Tél : 04 76 50 47 40.

Hôtel de Ville - 1, place Charles de Gaulle - CS 40147 - 38343 Voreppe Cedex
Horaires : Lundi, mercredi et vendredi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h.
Mardi : 8h30 - 12h / 13h30 - 19h. Jeudi : 8h30 - 12h - Fermée l'après-midi.
Tél. 04 76 50 47 47 - Fax. 04 76 50 47 48
Mail : voreppe@ville-voreppe.fr - Site internet : www.voreppe.fr

■ Permanences en mairie

Il est prudent de se faire confirmer que la permanence a bien lieu en téléphonant au 04 76 50 47 47.

Service urbanisme.
Mardis de 13h30 à 17h. Sur rdv les vendredis de 8h30 à 12h.

Consultation juridique.
Permanence les 1^{er} et 3^{ème} mardis de 16h15 à 17h30.

Consultance architecturale.
Sur rdv. Tél. 04 76 50 47 52.

Sécurité sociale.
La permanence d'accueil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie est assurée les lundis uniquement sur rendez-vous. Les rendez-vous doivent être pris par les assurés via leur compte Ameli ou en composant le 3646.

Point autonomie.
Sur rdv. Tél. 04 76 50 81 26.

Adéquation.
Vendredis 13 et 27 mars de 9h à 12h au CCAS. Sans rdv.

Maison de l'emploi du Pays Voironnais.
Lundis de 14h à 17h.
Sur rdv. Tél. 04 76 50 81 26.

Écrivain public.
Sur rdv auprès du CCAS.
Tél. 04 76 50 81 26.

ADPAH.
Mardis de 14h à 17h au CCAS
Sans rdv.

Groupe opposition. Voreppe Avenir.
Sur rendez-vous. Tél : 06 66 55 81 26.
<http://VoreppeAvenir.fr>
Mail : contact@VoreppeAvenir.fr

Numéros utiles

COLLECTE ORDURE MÉNAGÈRE :
0 800 508 892 (n° vert)

HÔPITAL DE VOIRON :
04 76 67 15 15

ÉCLAIRAGE PUBLIC :
0 800 84 80 36 (n° vert)

OBJETS TROUVÉS :
04 76 50 47 47 accueil de la mairie

POLICE MUNICIPALE :
04 76 50 86 80 du lundi au vendredi

SERVICES DE L'EAU DU PAYS VOIRONNAIS :
04 76 67 60 10 (standard)
04 76 67 20 20 (urgences)

URGENCE SÉCURITÉ GAZ
0 800 47 33 33 (n° vert)

équipements municipaux

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) :
04 76 50 81 26

CINÉMA ART ET PLAISIRS :
04 76 50 02 09

CRÈCHE MUNICIPALE :
04 76 50 87 87

ÉCOLE DE MUSIQUE :
04 76 50 81 84

ESPACE ROSA PARKS :
04 76 50 61 25

LUDOTHÈQUE :
04 76 50 36 14

MÉDIATHÈQUE :
04 76 56 63 11

PISCINE :
04 76 50 03 38

Les prochains numéros...

Avril : sortie mardi 7 avril. Les textes sont à faire parvenir au plus tard mercredi 18 mars.

Mai : sortie mardi 5 mai. Les textes sont à faire parvenir au plus tard mercredi 15 avril.

Attention : vos annonces devront être adressées uniquement par courriel à : communication@ville-voreppe.fr en précisant en objet : Écho des associations et en respectant la date limite d'envoi indiquée.

Aucune autre forme de demande (courrier, téléphone,...) ne sera prise en compte.

MJC

Accueil Jeunes 12-17 ans

Du changement à la MJC ! À partir du 17 février, Kevin jusqu'alors responsable périscolaire pour la MJC à l'école Stendhal, sera un des animateurs et coordonnera le secteur jeunes/Education à l'image. Il sera bientôt rejoint par deux autres nouvelles recrues ! Kevin et son équipe accueille tous les jeunes de 12 à 17 ans le mercredi de 14 h à 18 h à l'espace jeune de la MJC pour échanger, jouer, construire des projets culturels, citoyens ou simplement un projet de séjour pour cet été.

Faisons-le Ensemble

Le temps fort de Faisons-le ensemble porté et organisé par la MJC de Voreppe et par plusieurs associations voreppines se tiendra le **4 avril** prochain de 11h à 18h dans le parc de la médiathèque Stravinski.

Vous souhaitez participer à ce projet ou obtenir des renseignements, n'hésitez pas à contacter l'accueil de la MJC au 04 76 50 08 83.

Carnaval

Samedi 28 mars : Venez défiler avec nous, départ à 15 heures devant l'Ehpad.

Fête de la Science 2020

Vous travaillez dans le milieu scientifique ou vous êtes simple-

ment intéressé par la science ? Vous avez dans vos connaissances des personnes qui sont susceptibles d'avoir ce profil ? Venez renforcer l'équipe qui prépare la prochaine Fête de la Science qui se tiendra début octobre à l'Arrosoir à Voreppe.

Contact : direction@mjc-voreppe.fr
Organisation : union des MJC du Pays Voironnais (Voreppe, Voiron, Rives, La Buisse, Tullins).

Accueils Périscolaires

Pensez à inscrire votre enfant à la MJC, 178, avenue Honoré de Balzac à Voreppe.

S'il est déjà inscrit, rendez-vous sur le portail famille. Facile d'utilisation et disponible à toute heure, pour indiquer ses présences, les annulations et recharger votre compte.

N'hésitez pas à nous contacter pour tous renseignements au 04 76 50 08 83.

Accueil de Loisirs du mercredi

Prise en charge à 11h30 dans chaque école.

Tous les mercredis, les enfants sont regroupés à l'école élémentaire Stravinski jusqu'à 18h.

Pour tous renseignements, contactez-nous au 04 76 50 08 83 ou consultez notre site internet www.mjc-voreppe.fr Sur inscription à la MJC, 178, avenue Honoré de Balzac à Voreppe.

Club Entraide et Loisirs

Sorties Loisirs (sous réserve de 30 personnes minimum par sortie). Prochaines sorties (repas au restaurant suivi d'une visite - Destinations et prix à titre indicatif) :

26 mars : Musée de l'Histoire de la Galoche (Prix : 40 euros).

9 avril : Basilique du Sacré Cœur de Grenoble et La Casamaures (en attente de confirmation)

7 mai (Aix-en-Provence) **et 4 juin 2020** (Chamonix) à finaliser.

Michèle Lanthelme-Tournier est à votre disposition aux permanences du mardi à la résidence Charminelle (14h30 à 17h30) ou

par téléphone (06 44 81 57 66) pour vous en dire plus.

Jeux à l'Espace Xavier Jouvin

● Tarot : lundi et mercredi de 14h à 18h (resp. : Chantal Herrera)

● Tarot rencontres : vendredi de 20h à 24h (resp. : Georges Subtil)

● Belote : vendredi de 14h à 18h (resp. : Marie-France Colmenero)

● Scrabble : mardi de 14h à 18h (resp. : Styliane Faure).

Jeux à la Résidence Charminelle

● Belote, coinche et jeux divers : les mardis de 14h30 à 17h.

Randonnée pédestre (resp. : Monique Berger, tél 07 82 90 86 49)

Prochaines sorties demi-journée :

le **12 mars** (Col de Chatain, 38) avec bugnes et boissons après et

le **26 mars** (Gorges de Gorgonnet - à confirmer). **Sorties journée**

(départ à 7h) : le **5 mars** (La Commanderie, Nyons 26) et le **19 mars**

(Grand Bornand - à confirmer). Vous pouvez obtenir des renseignements, vous inscrire aux sorties et acheter vos tickets aux permanences randonnées aux dates suivantes : les **mardis 3 et 17 mars**, de 14 h à 16 h, à l'Espace Xavier Jouvin (bureau à l'étage).

Gymnastique (resp. : Savine Capelli - 04 76 50 06 90)
Cours à l'Ensemble Sportif Pigneguy, tous les mardis en dehors des vacances scolaires.

● Cours de gymnastique douce de 9h15 à 10h15 dans le grand gymnase C.

● Cours de gymnastique plus dynamique de 10h30 à 11h30 dans le petit gymnase A.

Aquagym (resp. : Bernadette Gallo - 06 69 90 80 47)

Quatre cours hebdomadaires sont proposés :

● le mardi de 15h15 à 16h15,

● le mardi de 16h30 à 17h30,

● le vendredi de 9h à 10h.

● le vendredi de 10h à 11h.

Pétanque (resp. : Odette Masuit)

Prochaines rencontres au boulo-drome Maurice Vial : les **mardis 10 et 24 mars**. Inscriptions sur place. Les joueurs doivent se présenter à 13h45 pour organiser les équipes.

L'écho des associations



Concert

Samedi 7 mars *Louisville Boppers* (Germany). Trio Rockabilly Rock'N'Roll 50's. Ouverture des portes 20h30. Concert 21h30. Entrée 11€ / étudiant 5€. Bar / Food 2€.

Association AEM

Il existe toujours la possibilité de venir essayer un cours de la Méthode Feldenkrais en cours d'année...

Prochains ateliers en week-end :
21-22 mars : « Libérer la nuque et les épaules ». **20-21 juin :** « S'adapter au changement ».

Renseignements-inscriptions :
roland.zammit@wanadoo.fr
ou 06 88 17 05 95
ou joelle-zammit.fr

Spectacle

L'Attrape-Coeurs en partenariat avec la MJC de Voreppe vous présente un spectacle à ne pas manquer : **Topick un fou normal**. **Jeudi 5 mars** à 20h à l'Arrosoir. **Renseignements et réservations :**
MJC Voreppe : 04.76.50.08.83
attrape-Coeurs : 06 86 31 91 79.
Tarifs : 12€ / adhérents : 10€ / -16 ans : 5€.



Spectacle

Vendredi 27 et samedi 28 mars à 20h30 à l'Arrosoir, au profit de la ligue contre le cancer, Voreppe se Ligue. Ouverture des portes à 19h, sandwiches, pâtisseries, buvette.

Puces des Brodeuses et des Couturières

Vous voulez vider vos tiroirs, vos armoires de : fils, boutons, dentelles, laine etc. (et donc prendre une ou plusieurs tables) ou bien vous voulez vous procurer des articles pour : broderie, couture et les Loisirs Créatifs !

Dimanche 15 mars à l'Arrosoir.
Renseignements : 06 23 43 46 66 (laisser message).

Bourse de printemps

Mercredi 1^{er} avril, de 9h à 18h, à l'Arrosoir. Les dépôts : Lundi 30 mars de 13h30 à 18h et mardi 31 mars de 9h à 11h. Pas de vêtements en dessous de 1 an. Dépôt maximum : 15 articles par personne. Participation : 3 € au dépôt. Merci de vous munir de votre carte d'identité. Se munir de sacs le jour de la vente.
Renseignements : 06 78 52 82 41 / 06 87 78 50 11.



Association de Tai-chi-chuan et de Qi Gong

Votre Association de Tai-chi-chuan et de Qi Gong du **4 au 8 avril**. Vous propose de découvrir ces arts martiaux et de santé chinois que sont le Tai chi chuan et le Qi Gong avec Maître Shi De Cheng venu tout droit de Shaolin (berceau des Arts Martiaux).

Ouvert à tous de 12 ans à ...pas d'âge limite !
Bonne humeur et apprentissage de qualité assurés.

Du 4 au 8 avril :
Stage de tai-chi-chuan de style Chen : 4 et 5 avril : 9h30-12h et 14h30-16h30

Gymnase des Portes de Char treuse.

Stage de Qi Gong : les 6-7-8 avril : 19h-21h (salle à définir).

Pour les horaires, lieux, renseignements complémentaires et inscription rejoignez-nous sur le : www.tdka.fr ou aux numéros suivants : Président : 06 08 40 82 61, professeure : 06 19 11 70 49.

Loto

L'Amicale des Donneurs de Sang organise son loto annuel **dimanche 8 mars à 14h à l'Arrosoir**. Le premier lot sera un séjour d'une valeur de 500 euros.



AMIVE

L'Association Micro Informatique de Voreppe rappelle à ses adhérents et à tous ceux qui auraient besoin de ses services (en bureautique ou photo numérique) sur leur ordinateur que ses permanences ont lieu (hors congés scolaires) : le lundi matin de 9h à 11h, le 2^e et 4^e mardi du mois de 17h à 19h, principalement pour les personnes qui ne peuvent pas se libérer pendant des horaires de travail (lundi ou autre).

L'Amive apporte son aide aux utilisateurs de l'informatique depuis 35 ans.

Depuis 19 ans, elle a aidé 500 personnes de Voreppe et 240 des communes avoisinantes, principalement pour solutionner leurs problèmes d'utilisation de l'ordinateur. L'association envisage d'élargir son secteur de compétences, pour répondre à certaines attentes.

Si vous avez besoin d'aide sur « Tablettes » ou sur « Smartphones » n'hésitez pas à nous contacter (principalement par mail) et nous exprimer votre attente sur ces supports.

Nous ne voulons pas faire de formations ou d'ateliers sur ces produits qui sont trop nombreux et différents, mais simplement vous apporter une aide personnalisée. Il est toujours possible de prendre rendez-vous en dehors des horaires ci-dessus, pour une assistance plus personnelle, par téléphone : tél. 04 76 50 15 57 (répondeur) ou de préférence par messagerie électronique, mail à : amive@sfr.fr.

Association Voreppe Danse

Voreppe Danse souhaiterait mettre en place pour la saison prochaine des cours débutants de « danses de salon » « tango Argentin » et si demande « salsa ». Pour cela il nous faut un minimum d'inscrits pour que les cours soient viables.

Si vous êtes intéressés merci de vous faire connaître auprès de Voreppe danse à l'adresse suivante : voreppe-danse@orange.fr Nous souhaiterions une réponse avant fin mars pour pouvoir organiser ces cours et en débattre en A.G.

Nous prendrons en compte vos suggestions éventuelles.

Merci à vous.

Le bureau de Voreppe Danse.

Corepha

Nouvelle parution : le "Corepha raconte" n° 25 sortira le vendredi 20 mars 2020 lors d'une soirée consacrée au loup organisée par l'association de gymnastique volontaire (AGV) en collaboration avec Corepha à la salle Armand Pugnot. Gratuit pour les adhérents de Corepha, 3,50 € pour les non-adhérents.

Rappel : les bulletins de souscription pour le livre "Voreppe, Sentinelle des Alpes" sont disponibles à l'accueil de la mairie, à la médiathèque et au local de Corepha 25, chemin des Buisnières le mardi de 17h à 19h. Prix 20 € jusqu'au 1^{er} septembre, 25 € après ce délai.

- Accueil au siège de l'association lors des permanences tous les mardis de 17h à 19h.

- Permanences des ateliers généalogie **jeudi 19 mars et vendredi 27 mars** de 15h à 19h.

Siège de l'association :

25 chemin des Buisnières.

corepha@orange.fr

Adresses postales :

25 chemin des Buisnières ou Mairie de Voreppe, 1 place

Charles de Gaulle - CS 40147 - 38340 Voreppe

Tél : 04 76 50 26 71.

Mail : corepha@orange.fr

Web : www.Corepha.fr

Gymnastique Volontaire

La saison suit son cours, les activités s'enchaînent, sorties ski de fond/raquettes le **jeudi après-midi**, éventuellement adaptées en circuit randonnées pédestres. Départ 12h du parking Volouise – transport en car. Groupes de nouveaux encadrés – retour Voreppe vers 18h.

Chaque mardi : randonnée pédestre encadrée, à la demi-journée. départ à 13h du parking Volouise en covoiturage.

Des inscriptions sont toujours possibles aux activités gymniques. Il reste de la place :

Mardi soir : Gymnastique dynamique 18h15 à 19h15 et 19h15 à 20h15 - Zumba 20h15 à 21h15.

Mercredi soir : Gym Plein Air de 19h à 20h.

Pour les participants, rappel de la sortie « Nocturne raquettes » au Désert d'Entremont, le **vendredi 13 et le samedi 14 mars 2020.**

À noter sur vos agendas

Conférence ouverte à tous - adhérents ou non : « Canis lupus : le loup » - Le retour du loup dans nos massifs. Intervenant Jérémie Pin - Naturaliste.

Vendredi 20 mars à partir de 19h30 à la Salle Armand Pugnot (place du marché de Voreppe). Entrée gratuite.

La soirée se terminera autour du verre de l'amitié, en échanges et discussions possibles avec le conférencier.

Tous renseignements, contacts : sur le site GV <http://www.gvvoreppe.com/> ou Chantal PION, Présidente 06 72 50 94 84.

LE CAP

cinéma de
VOREPPE

AVANT-PREMIERE D'«UN FILS» PRÉSENTÉ PAR SAMI BOURJILA
MERCREDI 26 FÉVRIER À 18H



Info et horaires : www.voreppe.fr
Pour recevoir la Lettre complice lettre d'information du cinéma,
rendez-vous sur voreppe.fr rubrique cinéma

Voreppe émoi mars n°160. Directeur de la publication : Luc Rémond. Rédacteur en chef : Frédéric Dorville.
Maquette et rédaction : Direction de la communication et des relations publiques.
Crédits photos : Ville de Voreppe, Le Dauphiné Libéré, Freepik.com
Dépôt légal à parution. ISSN n° 2275-0541.
Courriel : communication@ville-voreppe.fr / www.voreppe.fr
Imprimé par Press Vercors en 4 600 exemplaires sur papier PEFC, avec des encres végétales.

